

UN AUTRE REGARD



Pourquoi ?

La DUP a pour objet de confirmer l'intérêt général du projet, de permettre la mise en compatibilité des documents d'urbanisme applicables dans la zone (et permettre le dépôt des futurs dossiers réglementaires relatifs aux premiers travaux), et de permettre les expropriations nécessaires en cas d'échec des négociations amiables.

Le dossier complet peut être consulté sur le site de l'ANDRA <https://www.andra.fr/>

ENJEU DE DUP

Dans le n°19 d'Un autre regard, nous vous avons présenté ce qu'était une étude d'impact et ce que contenait celle réalisée par l'ANDRA dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). A l'été 2020, l'ANDRA a déposé à la préfecture de la Meuse, un dossier de demande de DUP pour le projet de stockage géologique. Cela s'inscrit dans le processus prévu par la loi (cf. planning page 2), dont l'une des prochaines étapes sera le dépôt par l'ANDRA de la Demande d'Autorisation de Création (DAC).

Le dépôt du dossier de demande de DUP ouvre une longue phase d'instruction que nous vous décrivons ci-après, sachant qu'une enquête publique, dont nous ne connaissons pas les modalités précises d'organisation, doit se dérouler à l'automne.

Nous vous rendons compte également de l'avis sur l'étude d'impact rendu par l'Autorité environnementale dans le cadre de cette instruction.

Comment ?

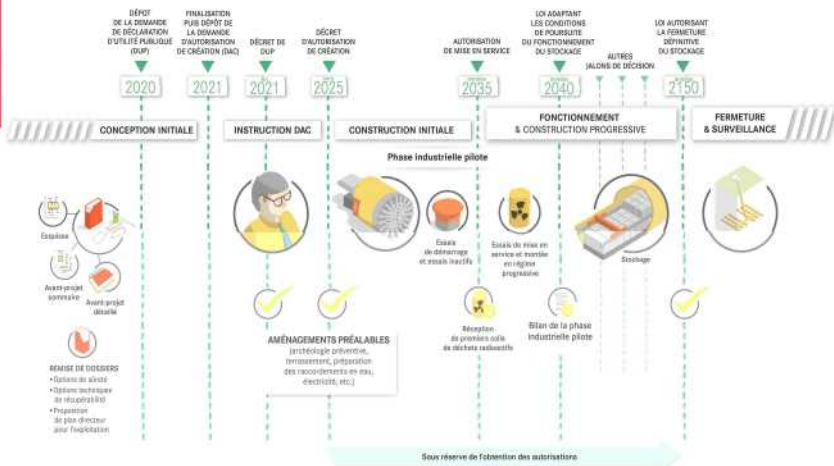
Le dossier est instruit par les services de l'Etat. Dans le même temps, sont saisies pour avis l'Autorité Environnementale et les collectivités locales concernées : Région Grand Est, départements de la Meuse et de la Haute-Marne, Codecom des Portes de Meuse et Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne, Pays Barrois et Syndicat Mixte nord Haute-Marne, syndicats des eaux d'Echenay, du Haut Ormain, d'Horville et Tourailles, du Sud Meuse, de Tréveray et Saint-Joire et de la Vallée de l'Orge, et communes (Bonnet, Bure, Gondrecourt le Château, Horville en Ornois, Houdelaincourt, Mandres en Barrois, Ribeaucourt et Saint-Joire pour la Meuse, Ciffontaines en Ornois, Gillaumé et Saudron pour la Haute-Marne).

Le tribunal administratif de Nancy doit désigner une commission d'enquête qui définira les modalités d'organisation de l'enquête publique. Celle-ci se déroulera pendant au moins un mois (prolongation possible de 15 jours), au plus tôt à l'automne 2021, dans un périmètre restant à préciser, mais qui comportera à minima les 11 communes consultées.

Le rapport de la commission d'enquête et le mémoire en réponse de l'ANDRA seront joints au dossier transmis par le Préfet de la Meuse au Ministère de la transition écologique et solidaire qui, si le dossier est jugé satisfaisant, préparera un décret d'utilité publique.

PLANNING GÉNÉRAL (Source : ANDRA)

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET GLOBAL CIGÉO



ÉTUDE D'IMPACT (voir illustration page 3 - source : ANDRA)

L'étude d'impact réalisée par l'ANDRA est globale, c'est-à-dire qu'elle porte à la fois sur les infrastructures liées directement au projet de stockage (zone descendrière, zone puits, zone d'implantation des ouvrages souterrains, liaisons intersites, installation terminale embranchée pour la voie ferrée), et les infrastructures qui s'y rattachent (alimentation électrique, adduction d'eau, ligne ferroviaire, voirie). Elle est appelée à être actualisée au fur et à mesure des demandes d'autorisation relatives à ces dernières installations.

Elle comporte une description du projet, de l'état actuel de l'environnement, et des incidences de ce projet sur les milieux et sur l'homme. Les milieux sont le milieu physique (atmosphère, sol, sous-sol, eaux), le milieu naturel (biodiversité, faune, flore, corridor écologique) et le milieu humain (emploi, agriculture, sylviculture, cadre de vie, patrimoine).

Les principaux enjeux environnementaux relevés par l'ANDRA sont :

- les impacts sur les activités agricoles et forestières
- les impacts sur la sensibilité du réseau des cours d'eau et l'utilisation des eaux souterraines
- la préservation de la biodiversité

Pour plus d'information : [https://andra.fr/onglet Ressources/publications/pièce 6 bis](https://andra.fr/onglet_Ressources/publications/pièce_6_bis) : étude d'impact du projet global Cigéo - Résumé non technique - dossier DUP Cigéo

CONTACTS

→ 18 Avenue Gambetta - 55000 BAR-LE-DUC - Tél. 03 29 75 92 36
 → Le Lavoir - Rue de l'Orme - 55290 BURE - Tél. 03 29 75 98 54
 Permanence du mardi au vendredi de 14 h à 18 h
 Courriel : clis.bure@orange.fr - www.clis-bure.fr

Ne pas jeter sur la voie publique
 Imprimerie Keval Imprim' Joinville

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Dans son avis du 13 janvier 2021, l'Autorité environnementale juge le dossier d'une ampleur peu commune et d'une grande complexité, et souligne l'effort de pédagogie de l'ANDRA en ce qui concerne la présentation claire et illustrée.

Puis elle indique quels sont pour elle les enjeux de ce projet :

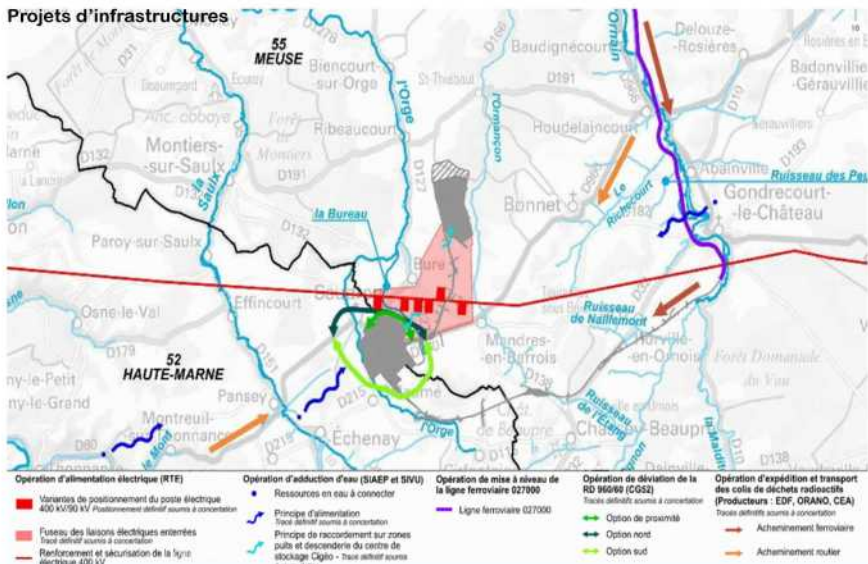
- la **sécurité après fermeture** du site pour plusieurs dizaines de milliers d'années, avec le risque de dissémination de la radioactivité dans l'environnement, notamment aquatique,
- la **préservation de la santé** humaine du fait de ce risque,
- la **préservation des milieux naturels** et de la biodiversité.

L'Autorité environnementale estime que la prise en compte des enjeux environnementaux n'apparaît pas toujours suffisante (traitement des déchets, type de stockage, choix de la couche d'argilite, implantation exacte des installations).

Elle déplore également l'absence de rapport de sécurité dans le dossier, et le fait que l'étude d'impact n'aborde pas les situations accidentelles ou trop ponctuellement (pour les eaux usées notamment).

Enfin, selon elle, les perspectives de développement économique et démographique territorial reposent sur des visions à court terme et n'envisagent pas suffisamment d'options pour maîtriser la vulnérabilité du territoire à long terme.

Projets d'infrastructures



CONTACTS

18 Avenue Gambetta - 55000 BAR-LE-DUC - Tél. 03 29 75 92 36
 Le Layrol - Rue de l'Orme - 55290 BURE - Tél. 03 29 75 98 54
 Permanence du mardi au vendredi de 14 h à 18 h
 Courriel : clis.bure@orange.fr - www.clis-bure.fr

Ne pas jeter sur la voie publique
 Imprimerie Keval Imprim' Joinville

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE (suite)

L'Autorité environnementale fait également de nombreuses **recommandations** (à retrouver dans la synthèse réalisée par la secrétaire scientifique du CLIS - www.clis-bure.fr), parmi lesquelles :

- présenter une évolution de la dangerosité du stockage et les moyens de surveillance à long terme,
- réévaluer certains enjeux (évolution probable de la qualité des eaux de surface, sismicité, dynamique du fossé de Gondrecourt, nappe des calcaires de l'Oxfordien...),
- lever les incertitudes quant aux incidences sur les zones Natura 2000 (*) et aux impacts sur les milieux aquatiques,
- préciser un programme des études complémentaires de maîtrise des risques, y compris d'intrusion (due par exemple à des activités liées à la géothermie),
- approfondir les analyses des accidents survenus dans le laboratoire.

(*) Une zone Natura 2000 est un site naturel ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore qu'il contient.

Dans ses **conclusions**, l'Autorité environnementale souhaite obtenir :

- une meilleure connaissance de l'état initial de l'environnement pour une meilleure prise en compte des enjeux,
- le détail des études de maîtrise des risques et de surveillance, et l'évaluation des incidences environnementales et sanitaires en cas de fonctionnement dégradé ou d'accident,
- l'étude des solutions alternatives de développement économique et démographique du territoire avec une vision à long terme.

Pour plus d'information : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

NB : l'ANDRA doit répondre aux observations de l'Autorité environnementale avant le démarrage de l'enquête publique.

Les installations du stockage



03/11/2009

Ce document est la propriété de l'Andra. Il ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation expresse et préalable.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Abonnez-vous à la Lettre du CLIS

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

.....

Code postal :

Commune :

Adresse mail :

.....

Les données collectées sont stockées de manière sécurisée et accessibles uniquement par les salariés de l'association du CLIS. Elles ne sont en aucun cas cédées ou revendues. Si vous ne souhaitez plus recevoir la Lettre du CLIS, vous pouvez vous désabonner à tout moment par mail à : sj.clis@orange.fr

Publication du CLIS Comité Local d'Information et de Suivi du laboratoire de Bure
Le Lavoir - Rue des Ormes 55290 BURE
Tél. 03 29 75 98 54

Directeur de la publication : le Vice-président du CLIS
ISSN n° 1969-4822

Crédit photos : CLIS

Conception et réalisation : CLIS - Tirage 6 500 ex

CONTACTS

→ 18 Avenue Gambetta - 55000 BAR-LE-DUC - Tél. 03 29 75 92 36

→ Le Lavoir - Rue de l'Orme - 55290 BURE - Tél. 03 29 75 98 54

Permanence du mardi au vendredi de 14 h à 18 h

Courriel : clis.bure@orange.fr - www.clis-bure.fr

Ne pas jeter sur la voie publique
Imprimerie Keval Imprim' Joinville